

# entreprises fluviales de France

## Entreprises fluviales de France (E2F), reconnue représentative du transport fluvial en France, pour la première fois depuis sa création

**Avec un taux de représentativité de 100 % dans la navigation intérieure sur le plan national, secteurs fret et passagers, E2F voit confirmé son rôle d'acteur majeur dans le transport fluvial en France.**

L'audience des organisations professionnelles a été présentée par la Direction Générale du Travail et a ainsi donné la photographie de la représentation patronale dans les branches professionnelles.

Par arrêté du 6 octobre 2021 du Ministère du Travail, est reconnue représentative dans la convention collective nationale du personnel des entreprises de transport de la navigation intérieure (IDCC n° 3229), Entreprises Fluviales de France (E2F).

Cette annonce confirme officiellement et pour la première fois depuis sa création en 2019, la représentativité d'E2F dans toutes les typologies d'entreprises de la navigation intérieure disposant de salariés quel que soit le statut de ces dernières.

« Si ces résultats induisent le fait que rien ne peut se faire sans E2F, ils lui confèrent également des devoirs et la responsabilité de poursuivre ses missions à une période charnière pour le secteur au regard des différents enjeux qui se posent aux acteurs de l'économie fluviale », conclut Didier Leandri, Président délégué général d'E2F.

---

*Entreprises fluviales de France (E2F) est une organisation professionnelle représentative au niveau national, reconnue par le Ministère des transports, fédérant les transporteurs fluviaux français. La Fédération réunit toutes les familles professionnelles du transport fluvial : artisans bateliers, armateurs, opérateurs en compte propre, transporteurs de passagers, croisiéristes, péniche hôtels.*

**Contact :**

Vanessa Girardeau - 07.86.03.24.77

[vanessa.girardeau@entreprises-fluviales.fr](mailto:vanessa.girardeau@entreprises-fluviales.fr)